

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 66 (1927)
Heft: 51

Artikel: Au tribunal
Autor: [s.n.]
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-221456>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 09.02.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

CONTEUR VAUDOIS

JOURNAL DE LA SUISSE ROMANDE

PARAISANT LE SAMEDI



Rédaction et Administration :
Imprimerie PACHE-VARIDEL & BRON, Lausanne
PRÉ-DU-MARCHÉ, 9

Pour les annonces s'adresser exclusivement à
'Agence de publicité Gust. AMACKER
Palud, 3 — LAUSANNE

ABONNEMENT : Suisse, un an Fr. 6.—
six mois, Fr. 3.50 — Etranger, port en sus.

ANNONCES

30 cent. la ligne ou son espace.

Reclames, 50 cent.

Les annonces sont reçues jusqu'au jeudi à midi.

LES MOUTARDS

PARMI celles qui vont geignant et maugréant tout le jour et tous les jours, sous prétexte que rien ne va bien dans le monde, certaines personnes prétendent que la jeunesse a bien changé, qu'elle ne ressemble pas à celle de jadis. Comment pourrait-elle lui ressembler, alors que tout ici-bas est en état de perpétuel changement, de constante évolution ? Nous aussi, les aînés, avons changé. Nous changeons encore tous les jours, plus ou moins, et ce n'est pas toujours avantageusement. Vous ne voulez pas, pourtant, que nos jeunes d'aujourd'hui soient pareils aux éphèbes dont les pères avaient construit leurs villages sur nos lacs. Vous ne pensez pas davantage à les comparer aux fils des Grecs et des Romains, pas plus qu'à ceux des nobles seigneurs du moyen âge. Même, à des époques beaucoup moins éloignées de la nôtre que celles évoquées ci-dessus, la jeunesse était bien différente de celle que nous voyons. Et peut-être bien est-ce au fait de les avoir tous les jours sous les yeux que nous jugeons si sévèrement nos jeunes. C'est là travers plus ou moins commun à tous les mortels.

Oui, la jeunesse a changé et l'on ne peut, malheureusement, la complimenter sans réserves de sa naturelle et inévitable évolution. Une chose certaine, c'est que la politesse, la bienséance, l'urbanité, la courtoisie sont, pour nos jeunes, qualités tout à fait accessoires. Ils professent, à leur égard, une regrettable indifférence, un coupable dédain. Pas n'est besoin de cette indifférence et de ce dédain, au contraire, pour être de son temps et ne point risquer de passer pour être « vieux jeu ». La politesse n'a pas de temps ni d'âge ; elle est de tous les temps ; elle est de tous les âges.

Mais trêve sur ce sujet ; il est rebattu. Ce que nous voulons relever, c'est qu'une des rares choses qui n'ont pas changé, pas encore, tout au moins, ce sont les bambins. Ah ! ceux-là, ils restent bien les mêmes, à travers les siècles et les siècles et quels que soient les pays et les peuples. Ils restent les mêmes, en dépit des changements qui, partout, s'opèrent dans les mœurs, dans les habitudes, dans la manière de vivre. Toujours, même innocence, même candeur, même regard éveillé et curieux de tout, même tempérament impressif, même affection confiante, même turbulence, mêmes étourderies inconscientes. Ah ! quelle heureuse et puissante influence, chez les aînés, que celle d'un moutard. C'est vers eux que nous allons nous réfugier dans l'incessant désarroi de l'existence, toujours changeante, toujours enfiévrée. Ils sont le phare vers lequel se tournent nos yeux, égarés ; ils sont l'immuable point de repaire dans les fluctuations constantes de la vie. Ils sont toujours semblables à eux-mêmes, les chers petits, jusqu'au jour où, inconsciemment, presque contre leur gré, ils sont lancés dans le tourbillon brutal de la vie.

A genoux devant les moutards !

J. M.



IENA DAO SONDERBON

LAI a houitant'an stâo teimps que l'ant fé lo Sonderbon, le vilhio. Mâ l'êtant dzouveno adan et dâi tot crâno, allâ pî ! La guerra lè zépouairîve pas, atant leu que lão fenne. Stasse à Tyintyerne était iena dinse, quemet stâosse dâi teimps dâi Romain, qu'on appregnâ à l'écoûla, la mère Gracque, que crâno, et dâi mouî d'autrê.

L'êtai dan quie à eimnalyâ, à tsâossemâillî po sè veti po parti, à teni on par de tsausse, et pu on autre par, sein savâi lè quinte faillâi betâ : lè vilhie ào lè nâove ? Vo sède que, adan, on fournissâi sè z'haillon sè-mîmo et on n'êtai pas tant déficio.

Vo dio dan que Tyintyerne tyinternâve. Se sa fenna lâi avâi de a sti momeint :

— Va tè catis à l'êtrâblio. Derî que t'î mau fotu » l'âi sarâi zu. Mâ la Djudi l'êtai pas 'na fenna dinse. Le fâ à son homme :

— Tè faut allâ et pu l'è bon ! Bambane pas tant. Et po lè tsausse, mets lè vilhie, que t'ein ausse omète on par de retsandze quand te revindrâ de la guerra et que stâosse que te mets sarant crebllâie de balle quemet la crebllio à laci !

L'è cein que l'êtai dâi guerriére !

Marc à Louis.

Lo concert dâi régent pè la Cathédrala.

(Patois d'Aigle.)

Mon vilhio Marc à Louis,

Le m'â décidâ avoué son papâi, et que meint l'a de, suz'ale à la Cathédrala po ôûre sti bê concert. Mon Dieu, que fasâi bê l'ôûre, n'êt rein de le dere. Le cogniu que, por être on régent, faut âvai n'a balla coraille, m'â sti coup l'è cru que tui cliau tsanteu l'avont itâ fêre on tot ein Paradis. L'è pas croyablio que sâi lou mimo que l'on einteind ein paesent devan l'écoûla : « As-tou feni dé babelni ! — Tin té drâi ! — T'es ti maunet ! — Recordâ ton livret doze ! — Te me farâi le verbo désobéir, et dinse et dinse. » (Portrait, l'êtai bin tui dî régents et di régentes). L'âi avâi di Dzorâtâi et di Combiers, di zéin de Bex, dé z'Ormonans et di Cacapeyvres. Lâi avâi di damés, di dzouvenés et di galézés et d'autres on boccon marquaïes. Et di tsanteu veginon di z'écoûles dé montagnes, c'ô n'a chosse pioule sù lè tavellons, d'outre arrevavont d'onna balla carrafe io l'or pu sé bâgnî devant que dé eintrâ à l'écoûla ! Mâ, po Monsu Lang, tot cein n'êtai que di z'éléves, et faillâi vaire que meint té menâvé tot sti mondo. I'è rizu ein mé-mêm ein

veyeint mon vilhio maîtré, que m'è fasâi tant pouâa à l'écoûla, s'è feré régeintâ à son tor.

Mâ, tot parâi, l'êtai ride biau. Lou z'eincoura que tsantson devant le Pape, qu'on leu di la Chappelle Sixtine, è Russes qu'ont di pâi de fennés, totes c'è beindés d'êtrândzi ne sont pas fotu d'ein fêre atant. Trâi iadze ié dû mè motsî pô ne pas m'è feré vergogno ein pliorant que meint n'a fémala ! L'è tot vo derâ, pas ? Et bein vo vegne ! ransignolets et ransignolets.

Tanta Marion.

L'ABBAYE DE L'ARC DE LAUSANNE

AU XVme siècle déjà existaient en notre ville des sociétés pratiquant l'exercice du tir : la confrérie des arbalétriers, celle des archers, celle des couleuvriniers.

Cette dernière remplaça avec le temps la couleuvrine par l'arquebuse, puis par le mousquet ;



mais toutes trois reçoivent encore en 1637 un subside de la commune et ce n'est qu'en 1659 qu'une ordonnance souveraine déclare le tir à l'arc « envieilli et inutile ». Envieilli, pas tellelement, puisque qu'en 1627 les Anglais l'avaient employé avec succès au siège de La Rochelle ; inutile, pas davantage, puisque leurs archers, à deux cents mètres, tiraient plus vite et avec plus de précision qu'on ne le faisait au fusil à l'époque des guerres de Napoléon.

Ainsi les 43 Lausannois qui, le 29 avril 1691, fondèrent la *Noble Abbaye des Archers*, ne firent que maintenir une antique tradition et peut-être même reprendre la succession de la vieille confrérie.

La ville leur accorda peu après une subvention annuelle et approuva leurs règlements ; mais ils n'obtinrent que plus tard l'autorisation de LL. EE. de Berne.

Au début l'organisation est toute militaire : la compagnie a un capitaine, un lieutenant, un enseigne et des sergents. Un boursier est chargé de gérer les fonds, des secrétaires tiennent les procès-verbaux.

C'était fort bien pour les cortèges et pour les tirs, mais insuffisant, paraît-il, pour les assemblées, car en 1750 « la Noble Abbaye convient d'établir six conseillers, desquels il y en aura deux qui changeront toutes les années en tirant

Au tribunal. — Accusé, vous reconnaisez avoir volé au plaignant plusieurs bottes de foin... Qui vous a poussé à commettre ce délit ?

— La faim, monsieur le président.